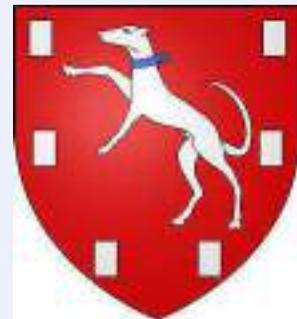


Le mag



**Journal de Pleaux et
des communes
associées**

L'Edito

Sommaire

- 2/ Animations
- 3/ Les travaux
- 8/ Notre EPAHAD
- 9/ Les actus
- 10/ La vie de nos communes
- 14/ Nouveaux arrivants
- 16/ Le monde agricole
- 17/ La vie municipale
- 18/ Internet & la fibre optique

Nous vivons une période inédite. La crise sanitaire et la crise économique ont déjà bouleversé beaucoup de nos habitudes et cela va continuer. Nous allons **devoir nous adapter et faire preuve d'imagination.**

Un des exemples concrets de l'impact qu'a eu la COVID19 dans la commune est la cantine pour les élèves du 1er degré avec la limitation du nombre de repas et le risque réel de suppression du service. Afin de palier à cette situation, nous avons organisé une réunion avec les 3 interlocuteurs que sont, le Collège, le Département en charge du bâtiment et du réfectoire et la Mairie.

La participation de tous a permis de trouver et de mettre en place une solution avec **la création d'un réfectoire dédié aux élèves du 1er degré** dans l'enceinte du collège et ce dès la rentrée des vacances de Toussaint.

La vie de notre cité a été marquée par la



renaissance de l'association des commerçants et des artisans qui a organisé **les soirées Pleaudiennes.** Ces soirées ont connu un grand succès, elles ont permis **d'apporter de la vie, de créer des moments d'échanges mais aussi de générer de l'activité** après une période de confinement difficile. Toutes les initiatives qui permettent de créer de l'animation sont les bienvenues. **Vous avez envie** de créer une manifestation, d'avoir un service sur la commune ? et bien **faites-le !** Nous n'allons pas le faire à votre place, mais **nous allons vous aider !** Tout ce qui fait parler de Pleaux, tout ce qui fait venir des gens chez nous, tout ce qui génère des activités ou des

services supplémentaires **nous rend plus attractif et améliore d'autant notre qualité de vie.** Nous avons tenu dans ce document que vous avez entre vos mains, à vous informer du travail réalisé par votre conseil municipal mais aussi, à vous tenir au courant des initiatives et des actualités de notre pays. Nous souhaitons réaliser un document vivant et facile à lire, nous avons abordés plusieurs possibilités et finalement nous nous sommes lancés, voici **«Le mag », le journal de Pleaux et des communes associées.** Personne n'avait d'expérience de rédaction ni de mise en forme de magazine mais on s'est dit, pourquoi pas !? Le format, le contenu va nécessairement évoluer. N'hésitez pas à nous faire des remontées.

Bonne lecture !

Les animations de l'été

Le 20 juillet dernier, répondant à l'invitation de la municipalité, les commerçants de Pleaux se sont retrouvés pour une réunion participative.

L'implication de chacun a permis d'organiser, pour cette saison 2020, les marchés nocturnes d'août.

Le commerce pleaudien a fédéré les activités de chacun sur la place communale pour aller au devant de la population locale et estivale qui a répondu en grand nombre à ces soirées conviviales : 2500 repas au total ont été servis par les restaurateurs locaux sur la place du village, ce qui ne peut que valider le succès de ce premier essai.

Soulignons la présence bénévole des membres de l'association « les Vieux Châssis d'Ally » et de l'exposition sur place de leurs rutilantes voitures anciennes.

Grâce à la mutualisation d'énergie des artisans et commerçants locaux, des exposants, des services de la municipalité, du civisme de tous, ces manifestations se sont déroulées dans les meilleures conditions possibles, vu le contexte sanitaire ;

Suite à ce nouvel élan, le 07 septembre, l'assemblée générale des artisans/commerçants se donnait rendez-vous pour le renouvellement du bureau.

(contact artisans : Mr Vignau : vice-président – contact

commerçants : Mr Jean-Christian Berger : président)

D'autre part, nous avons reçu à Pleaux deux manifestations organisées par le Festival Eclat, une compagnie qui a joué au stade municipal, une seconde au stade de la CCAS. Nous restons en étroite collaboration avec les organisateurs pour les programmations à venir.



Les travaux

Où en sommes-nous ?

Axe 1 : Travaux prévus au budget 2019 et non réalisés

Après avoir fait un diagnostic sur la situation lors de notre prise de fonction, nous avons souhaité engager ces travaux de façon **prioritaire**.

En l'occurrence :

- La **réfection des bassins de la piscine municipale**, (les travaux ont débuté première quinzaine de septembre, ils **sont aujourd'hui dans la phase finale**)
- Le **remplacement de la canalisation d'eau potable** et des branchements particuliers de l'entrée de Pleaux coté Ally jusqu'au carrefour de la Font de l'Arbre, (les travaux ont débuté fin octobre).



- La construction d'un **nouveau vestiaire avec tribune** au stade de foot. A ce jour des contraintes liées à l'accessibilité de la tribune pour les personnes à mobilité réduite et le résultat de l'étude de sol génèrent un surcoût et donc un nouveau positionnement du conseil municipal. Après consultation des associations et au vu des besoins exprimés, un nouveau projet sera réalisé courant 2021 sans tribune.

Axe 2 : Travaux prévus suite au vote du budget 2020 en juillet :

- La réfection des plages de la piscine municipale, travaux en cours de réalisation dans la continuité du chantier existant pour les bassins.
- Un revêtement sur le parking de la maison médicale, (réalisé à ce jour).

Les travaux

Où en sommes-nous ?

- La deuxième tranche de travaux : réseaux et voirie du lotissement des Moulergues, (travaux en cours de réalisation)

Axe 3 : Les études lancées pour les travaux à venir :

- Nous allons finaliser les études de **toute la traverse de Pleaux**, réseaux et aménagement de surface afin d'une part de **déposer les dossiers de demandes de subventions** et d'autre part de programmer ces travaux importants en dehors de la période estivale.
- Conformément à nos engagements de campagne il est prévu **l'acquisition d'une partie des bâtiments de Saint-Joseph** et l'engagement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du projet.

Il sera séquencé en 2 phases, la rénovation de la couverture puis l'aménagement des locaux.

- Un dossier regroupant **les urgences dans le domaine de la voirie sur les quatre communes associées** sera constitué pour une inscription au budget 2021.
- Dans le même temps, les études déjà engagées sur la consolidation de l'église devront se poursuivre.
- Le projet spécifique Petites Cités de Caractère qui consiste à valoriser le patrimoine bâti et l'espace public touchant notamment le Square de la Paix, la Place d'Enroussou et la Place d'Empeyssine sera modifié et finalisé afin de déposer les dossiers de demandes de subventions à la Région, à l'Etat et au Département.



Attractivité et règles d'urbanisme

La priorité de l'équipe municipale est d'inverser la courbe de baisse démographique. Cela passe par la mise en place d'actions favorisant l'attractivité de notre territoire, le développement de l'activité économique et touristique.

Un des axes de travail est de pouvoir répondre à **une demande variée de besoins en logement** pour le maintien ou l'accueil des populations nouvelles mais il se trouve que certains administrés doivent faire face à **certaines contraintes en matière d'urbanisme les incitant parfois à renoncer à leurs projets**.

Les conséquences étant importantes : **dégradation du patrimoine bâti privé de nos communes, chantiers en moins pour nos artisans, perte de recettes fiscales pour la collectivité**.

Aussi, j'ai décidé **d'alerter sur ce sujet l'Association des Maires du Cantal lors de son assemblée Générale en présence du préfet le 10 octobre 2020 et d'écrire aux parlementaires**, afin d'obtenir de la souplesse dans l'application des formalités et prescriptions d'urbanisme.

Ci-après le courrier envoyé aux parlementaires (les destinataires sont regroupés sur le courrier mais l'envoi est individuel - A ce jour, voici les retours :

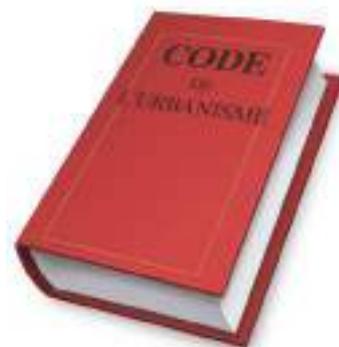
- Une réunion pour **identifier les meilleurs leviers d'action** avec l'attaché parlementaire de Vincent Descoeur qui s'est dit très concerné par le sujet
- Un entretien avec Stéphane Sautarel qui souhaite **intégrer ce sujet dans les travaux sur la simplification prévus au Sénat**
- Un échange avec Bernard Delcros, conscient de la nécessité d'agir sur ce sujet comme sur d'autres qui concerne notre commune, qui **a identifié des moyens d'actions à mettre en oeuvre au sénat**
- Un courrier de Jean-Yves Bony qui se dit conscient des difficultés

Rappel de la réglementation en matière d'urbanisme

En attendant un possible assouplissement des règles en vigueur, nous vous rappelons que bâtir sans Permis de Construire ou sans Déclaration Préalable constitue une infraction aux règles d'urbanisme susceptible d'entraîner des sanctions lourdes notamment d'ordre financier.

Voici donc la synthèse des règles actuellement en vigueur :

- Une construction nouvelle de petite taille dont la surface de plancher est inférieure à 5 m² ne fait l'objet d'aucune formalité sauf dans un secteur protégé ou une Déclaration Préalable est exigée.
- Une construction nouvelle ou une modification de bâtiment existant d'une surface de plancher supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m² doit faire l'objet impérativement d'une Déclaration Préalable à déposer en Mairie avant travaux.
- Les travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant (changement de portes, de fenêtres, réfection totale de toiture) sont soumis à une Déclaration Préalable à déposer en Mairie avant travaux.
- Une construction nouvelle ou une modification de bâtiment existant d'une surface de plancher supérieure à 20 m² fait l'objet d'une demande de Permis de construire à déposer en Mairie avant travaux.
- Dans tous les cas précités le déclarant doit attendre le retour de son dossier signé par le Maire avant d'engager les travaux.



Département du CANTAL

MAIRIE
de
PLEAUX

Code postal : 15700



Tél. 04 71 40 41 18
Fax 04 71 40 49 03
www.pleaux.fr
pleaux@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Pleaux, le 16 novembre 2020

Monsieur le Sénateur Bernard DELCROS
Monsieur le Sénateur Stéphane SAUTAREL
Monsieur le Député Vincent DESCOEUR
Monsieur le Député Jean-Yves BONY

Messieurs les Parlementaires,

En lien avec le contexte sanitaire et économique extrêmement préoccupant que nous vivons actuellement, je tiens à vous interpeller sur deux points qui pèsent sur trois axes essentiels pour nos communes :

- Favoriser et soutenir l'économie locale
- Attirer de nouvelles populations
- Favoriser la rénovation de nos bourgs

Le premier point concerne le dossier de dépôt de permis de construire pour les structures d'une surface de plancher supérieure à 20 m², ce dernier est beaucoup trop complexe et contraignant pour l'immense majorité de nos concitoyens. Les différents plans demandés nécessitent l'intervention d'un architecte ce qui alourdit considérablement le cout final de ces petites structures (appentis, garage...)

Dans de nombreux cas, cela amène **un arrêt du projet ce qui pénalise l'activité si cruciale actuellement** ou une réalisation sans déclaration et donc avec un **document de cadastre qui n'est pas à jour** et in fine des recettes foncières perdues.

Le second point est en rapport avec les réglementations liées à l'urbanisme dont beaucoup sont essentielles à la conservation de notre patrimoine mais leurs applications quelquefois trop strictes sont lourdes de conséquences en multipliant notamment le cout des travaux pour des ouvrants ou des couvertures. Le résultat direct peut-être l'abandon des travaux avec ses conséquences :

- Pénaliser l'activité des artisans locaux
- Mettre en échec une installation
- Compromettre la rénovation d'un bâtiment ancien

Lorsqu'une réglementation est contre-productive, il y a nécessité de la faire évoluer. Je vous demande donc d'agir afin de pouvoir apporter de la souplesse dans la période actuelle.

Pensant que vous partagez mon point de vue, je vous remercie par avance de votre soutien et de votre implication dans cette démarche.

Veuillez agréer, Messieurs les Parlementaires, l'expression de ma profonde considération.



Le Maire,
David PEYRAL

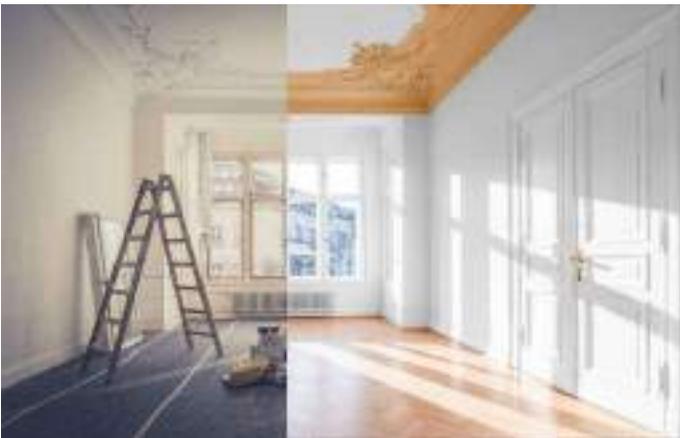
Des AIDES pour rénover votre logement

Le Pays de Salers renforce son soutien à la rénovation de l'habitat par la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale.

La Communauté de Communes du Pays de Salers, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et Action Logement ont mobilisé d'importants financements pour aider les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs à entreprendre des travaux d'amélioration de leur logement : lutter contre l'habitat indigne, lutter contre la précarité énergétique, adapter le logement au vieillissement et/ou handicap, développer une offre locative de qualité.

Les propriétaires (sous certaines conditions) ont l'opportunité d'avoir accès à des financements publics et privés conséquents et adaptés à chaque cas de figure.

La commune de Pleaux participe à cette action et au financement des travaux éligibles dans le cadre de ce dispositif.



Pour plus de renseignements :

Accompagnement gratuit et sans engagement

Contactez Oc'Téha en charge du suivi des dossiers :

Victoria Cerdan au 07 50 56 69 44
habitatcantal@octeha.fr

ou

Simon Girard au 06 44 51 92 35
sgirard@octeha.fr

Des permanences sur rendez-vous (en raison des conditions sanitaires) sont organisées sur le territoire :

Contactez Oc'téha pour obtenir un rendez-vous



Notre EPHAD

Un constat à prendre au sérieux

L'EPHAD les Bocages est dans une situation tendue. En effet, le renouvellement des résidents qui se faisait facilement il y a plusieurs années, n'est plus aussi automatique.

Notre maison de retraite doit faire face à quatre problématiques :

La première, c'est la fuite qui existe depuis plusieurs années **des résidents de Pleaux vers l'EHPAD d'Ally** mais aussi celui de Saint-Yllide. Ces derniers plus récents, peuvent avoir des aspects plus attractifs pour certaines populations. Le taux d'occupation est descendu au plus bas à 32 résidents pour 41 places, ce qui générerait un déficit d'environ 180 k€ à l'année !

La seconde est sa taille. Aujourd'hui, le **seuil d'équilibre budgétaire** pour ce type d'établissement est atteint autour de **70 places**. Notre EHPAD serait donc trop petit et avec ceux d'Ally et de Saint-Illide, il n'est plus question de l'agrandir au vu du point suivant.

La troisième est **le taux d'équipement** en lit d'EHPAD du Cantal pour 1000 habitants. En effet, il est de 147 lits quand il n'est que de 104 en Région AURA et 99 au niveau national ! **La tendance n'est donc pas à garder des EHPAD sous-utilisés !**

La quatrième est **l'aménagement de l'EHPAD et la typologie des chambres**. 3 types de prestations existent mais avec un seul tarif. De plus des travaux de rénovation identifiés depuis plusieurs années, n'ont pas été menés ce qui cause problème aujourd'hui.

Notre EHPAD est essentiel



L'EHPAD de Pleaux n'est pas géré par la Mairie, il est important de le rappeler mais cette dernière fait partie du Conseil d'Administration.

Alertés par la situation, nous avons tout de suite travaillé avec le directeur Mr PUGET qui seul prend les décisions pour l'établissement.

Le remplacement des postes vacants a été la priorité. Nous sommes heureux d'annoncer que le poste de cadre de santé et celui de secrétaire ont été pourvus. Nous souhaitons une bonne intégration et la bienvenue à ces deux membres du personnel.

Nous tenons tous à notre EHPAD et nous ferons tout pour le conserver et le faire progresser.

Un projet d'établissement à créer

Il est essentiel de travailler avec les interlocuteurs clés que sont le département et l'ARS pour établir un projet d'établissement qui peut prendre plusieurs formes :

- Travaux d'aménagement et création de deux nouvelles chambres
- Offre d'hébergement différenciée pour répondre aux besoins des plus modestes
- Mettre en avant l'accompagnement et les activités de qualité réalisés par le personnel de l'EHPAD de Pleaux
- Positionnement sur une population spécifique pour attirer des personnes extra-département

La mairie a initié une première réunion de travail avec les services du département. Nous remercions Bruno FAURE, Président, qui a tout de suite compris la nécessité de la démarche et a réuni autour de la table, tous les acteurs clés, dont Daniel BOUZAT, Directeur du Pôle Solidarité Départementale.

La prochaine étape très rapide et concrète est une séance de travail avec Nadège VEAU, en charge des établissements et de leur tarification afin de réaliser des simulations. Mr Puget, Directeur de l'EHPAD, David PEYRAL Maire de PLEAUX et Christian URLI Président du Conseil d'Administration participeront à cette réunion.

L'étape suivante sera d'identifier les mutualisations possibles entre les 4 EHPAD du secteur (Pleaux, Ally, Salers, Saint-Illide)

Des atouts à valoriser

Le premier de ces atouts est la qualité et l'engagement du personnel de l'EHPAD de Pleaux. Directement en contact avec les résidents, c'est le personnel qui crée les conditions d'un service de proximité.

Sa taille plus petite, est à l'échelle de l'humain et elle permet une prise en compte plus personnelle.

Enfin son cadre et sa situation en font un lieu agréable et facile d'accès pour les familles.

Les actus

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

La Commission Administrative du Centre Communal d' Action Sociale de Pleaux s'est réunie le 27 août pour désigner les représentants de Pleaux et des communes associées, Loupiac, Saint-Christophe et Tourniac.

identification des personnes isolées en difficulté, évaluation des besoins, soutien moral et physique, colis de Noël pour les aînés (75 ans et +)

Le CCAS est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la

commune , de la petite enfance aux personnes âgées, ainsi que les personnes en difficulté.

Le CCAS de la ville de Pleaux est composé de plusieurs membres dont le maire de la commune qui le préside.

Les communes associées ont rejoint le CCAS de Pleaux pour pouvoir rendre homogène la distribution des colis de Noël qui sont commandés chez les commerçants et artisans de la commune.

La distribution des colis de Noël concerne les personnes de plus 75 ans. Celle-ci est importante pour recréer le lien, pour rompre l'isolement et pour un moment d'échange. Elle aura lieu

entre le 11 et le 22 décembre.

Si vous avez besoin d'aide ou pour toute question, vous pouvez contacter la mairie de Pleaux au 04 71 40 41 18 ou par mail : pleaux@wannadoo.fr

CENTRE AÉRÉ FAMILLES RURALES :

Après avoir trouvé une solution de garde pour cet été, et en vue de relancer le Centre Aéré, la municipalité a initié une rencontre



entre les anciens membres du bureau de l'association, l'équipe responsable du centre aéré d'Anglards de Salers, la Fédération Familles rurales et des nouveaux volontaires.

Plusieurs pistes ont été abordées :

Identification des causes qui ont amené la fermeture du centre aéré

Travail sur des solutions pour soulager les bénévoles

Utilisation des locaux de la colonie CCAS

Ouverture lors des vacances scolaires

Aide et soutien financier pour dossier et obtention du BAFA concernant les jeunes de la commune en vue d'un contrat d'engagement mutuel.

Une seconde réunion a eu lieu le 15 octobre avec de nouveaux volontaires afin de **formaliser le Bureau** et avancer sur ces initiatives.

Nous félicitons donc les nouveaux

membres du bureau et nous les assurons de notre soutien pour la réouverture du Centre Aéré.

membres de bureau de Familles rurales :

Co-présidentes :

DAYRAL Gaëlle 06 33 03 56 69

FOURNIAL Véronique 06 60 11 60 97

Trésorière :

TILINAC Solène

Trésorière adjointe :

PARSOIRE Marie-Pierre

Secrétaire :

COQUILLARD Sandrine

Secrétaire adjointe :

GLANDIER Christine

INITIATIVES :

Nous saluons l'association « Les amis de la Xaintrie » pour l'exposition cet été « la Xaintrie monumentale » à la salle Raymond Mil et 3 Bibliothèques pleaudiennes » lors des journées du Patrimoine 2020.

*

Si vous avez des idées, contactez nous, parlons en ensemble, nous sommes là pour vous aider à leur concrétisation.

*

Le 5 octobre, une rencontre entre les associations représentatives de notre dynamisme pleudien et les élus a eu lieu. Les sujets suivants ont été abordés : Office Municipal des Associations, Mutualisation et planing des installations, Créations d'une journée des associations, réflexion sur l'utilisation du stade, Protocole d'utilisation des salles.

*

Le 9 novembre, la municipalité

recevait Anne SOULAT, Coordinatrice régionale des Petites Citées de Cractères. Un échange soutenu a permis d'affiner le plan pluri-annuel et d'identifier des sources de financement intéressantes.

L'accent sera mis également sur les label « Station Verte » qui nécessitent une attention particulière.

TOURISME / HEBERGEMENT

Les structures d'accueil individuelles et les campings municipaux de Pleaux et Longayroux ont connu cette saison un afflux important de nouveaux visiteurs ayant opté pour le tourisme « vert », en raison du contexte sanitaire.

Afin de pérenniser cet élan, une réflexion est déjà en cours en vue d'apporter de nouvelles améliorations à l'accueil de nos campeurs et au concept touristique de façon plus générale.

Une première rencontre s'est déroulée le 14 septembre entre la direction de l'Office de Tourisme de Salers et des membres du conseil municipal de Pleaux pour faire un point sur les possibilités de meilleure coordination et optimisation du fonctionnement de l'Office de Tourisme de Pleaux.

Ce travail se poursuit avec beaucoup de motivation avec notamment **l'installation d'une table connectée pour présenter tous les circuits de randonnée de notre secteur mais aussi nos commerces et nos activités.**

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE :

Compte tenu du contexte sanitaire actuel du nombre d'enfants inscrits à la cantine scolaire cette année et afin de satisfaire chacun, des mesures supplémentaires s'imposent.

Suite à plusieurs réunions et grâce au Service Départemental, aux responsables du collège de Pleaux (Madame Tranquille, principale ; Madame Marty, gestionnaire) et à la municipalité, une entente a pu se réaliser :

une salle « hors-réfectoire » au sein du collège a donc été mise à disposition des élèves pour la cantine municipale. En outre, les effectifs relatifs à la demande de ce service étant trop fluctuants et donc pour assurer une meilleure gestion des inscriptions, un système de réservation à la semaine a été mis en place.

Les familles devront remplir une fiche de présence à la cantine pour les jours de chaque semaine. Cette fiche sera remise par l'école aux parents le lundi matin et devra être retournée au plus tard le jeudi pour la semaine suivante. Tous les jours d'inscription aux repas seront facturés, sauf dérogation exceptionnelle avec justificatif.

Pour le bien-être des enfants, et leur prise de déjeuner dans les meilleures conditions la réflexion d'aménagement de cet espace-repas a été menée collégalement avec le personnel d'encadrement scolaire.



CENTRE CCAS de Pleaux :

Une première rencontre a été organisée avec les responsables du centre CCAS de Pleaux le 24 septembre. Une réflexion est engagée quant à l'ouverture du centre à un public externe à EDF. Une prochaine réunion est fixée courant novembre avec les responsables régionaux.

Ce partenariat pourrait s'envisager dans un premier temps sous forme de conventions.

Occupation des locaux colonie pour le centre aéré en période vacances scolaires cf. « Centre Aéré Familles Rurales », hébergement de groupes, mise à disposition des terrains de sport (entente foot, section rugby féminin) manifestations culturelles séminaires...

Une seconde rencontre programmée avec la communauté de communes du Pays de Salers et le Département a eu lieu. Bruno Faure a participé à cette réunion pour identifier

des partenariats plus large.

Dans un premier temps des conventions avec la commune de Pleaux pour la mise à disposition des terrains de sports, des locaux de la colonie et des salles de spectacles devraient être mises en places après validation du service juridique de la CCAS.

COMITE DES FETES DE PLEAUX

Dans un futur proche, la bonne volonté des citoyens pleaudiens sera sollicitée et, espérons, dans l'intérêt de tous, mobilisée, afin de remettre en place un Comité des Fêtes.

La confrontation des idées, l'intelligence collective, le regroupement d'énergie sont le meilleur antidote à l'isolement et au désengagement.

SITE DE LONGAIROUX

Une première réunion a eu lieu avec la Com Com et les élus de Pleaux au mois de septembre. Les décisions prises ont amenées, en novembre, à la présentation de 3 scénarios d'aménagement ambitieux, mettant en valeur le cadre exceptionnel du site.

ARBRE DE LA LAICITE

En lien avec l'hommage à Samuel Paty, un ginkgo biloba a été planté à l'école primaire le 7 décembre 2020. Des travaux sur la Laïcité seront réalisés par les enseignants et une cérémonie officielle sera réalisée avec les représentants de l'Education Nationale au début de l'année 2021.

La vie de nos communes

ANIMATION ESTIVALE / ANNEE BLANCHE

La crise sanitaire que nous traversons a bouleversé les animations Loupiacoises comme chacun sait en effet les deux animations si prisées de coutume que sont la fête du Four, le premier dimanche d'août, et la fête patronale, avant dernier dimanche d'août ont dû être annulées, laissant après les regrets, une envie de faire

beaucoup l'année prochaine, ce sera l'occasion de retrouvailles et de convivialité appréciées de tous.

*

Pendant le Comité des Fêtes a tenu à maintenir la cérémonie au Monument aux Morts en souvenir des enfants de Loupiac tombés lors des différents conflits du siècle dernier. Le père Herman a célébré la messe le samedi soir à l'extérieur de l'église.

Ce fut l'occasion pour la nouvelle municipalité d'offrir et de partager un moment de convivialité autour d'un vin d'honneur.



Baraquement de légionnaire

L'action se situe en Indochine en 1947 ; des légionnaires ont pour terrible mission de déminer les voies ferrées en frappant les rails avec une masse.

Les décorateurs avaient besoin d'un bâtiment assez vaste pour contenir le baraquement des légionnaires, le reconstituer et fabriquer les meubles de toutes pièces. C'est une grange vide à Conroc qui a convenu. Les scènes en extérieur se situent sur la voie ferrée entre Loupiac et le pont du Rouffet.

Une projection est prévue à Pleaux.

TOURNAGE D'UN COURT METRAGE à CONROC ET SUR LA VOIE FERREE

Notre commune de Loupiac, a l'honneur d'avoir été choisie comme cadre pour la réalisation d'un court métrage. Il porte pour titre " Legio, Patria Nostra " : " La légion notre Patrie "



Décors du film

Vente aux enchères à Saint-Christophe-les-Gorges...



A eu lieu, le 15 août 2020 à Saint-Christophe-les-Gorges, une vente aux enchères des meubles, objets et cartes géographiques de son école.

Cette dernière était organisée pour financer les plaques pour les numéros des habitations suite aux dénominations des rues.

Une visite au préalable avait été organisée afin de faire venir le plus de participants à cette journée du 15 août.

Sous un soleil radieux, devant l'école et menée d'une main de maître par Didier Lafarge ancien commissaire priseur, cette journée fût une totale réussite tant par l'ambiance que par la générosité des participants.

Et pour conclure, un apéritif copieusement garni offert par le maire délégué et son épouse. A cette occasion tous les Christoufis les remercient.

et nouveau collecteur de déchet

Dorénavant, vous pourrez vous débarrasser des déchets verts et autres à la sortie du cimetière sur la route qui mène au Pont de Prades.

Un récupérateur et collecteur de déchets est en cours de réalisation, celui-ci sera entouré de pierres du pays afin de conserver l'esthétisme du lieu.

Courant 2021, la mairie actuelle sera transférée au bureau de poste existant.

Des travaux seront réalisés afin de permettre les deux fonctions de secrétariat de mairie et de l'agence postale. Une secrétaire sera présente 2 fois par semaine afin d'assurer le bon fonctionnement du service public.



USLC - LES VESTIAIRES EN SERVICE

Les joueurs on repris du service avec enfin des vestiaires flambants neufs tant attendus.

Tout l'été, en respectant les mesures sanitaires en vigueur, nos joueurs ont effectué les premiers galops d'entrainement, et pendant ce temps nos dirigeants ont aménagé les abords des vestiaires sous les conseils avisés du président Manu MASSOULIER.

Les deux premiers matchs officiels en Coupe de France et en Coupe du Cantal se

sont soldés par deux éliminations respectivement face à Besse et L'entente Anglard's Salers, désormais place aux championnats avec la mention " peut mieux faire" ;-)

Installations, nouveaux arrivants

La maison d'hôtes "Chez Mialaret" sur la commune de Tourniac

Chambres et table d'hôtes, cette maison historique de 1728 a repris vie, depuis son acquisition en 2002, par une restauration progressive, agréée par la Fondation du Patrimoine, dans le respect de l'architecture locale.

Les chambres spacieuses, ouvrant sur un espace mezzanine lumineux vous y accueillent indépendamment ou en suite familiale : une invitation au calme, à la détente et au ressourcement ! Le jardin s'agrément au fur et à mesure, et offre plusieurs espaces agréables.

A votre disposition pour toute demande, Sylvie vous accueille et vous conseille pour découvrir les richesses géographiques naturelles, historiques et culturelles.



Pour plus de renseignements contacter :

Sylvie Guitton - Chez Mialaret - 3 Lieu-dit Le Brieu 15 700
TOURNIAC

Chezmialaret@gmail.com - <https://www.fleursdesoleil.fr/chambre-d-hotes/tourniac/chambre-d-hotes-chez-mialaret/>

Le meilleur accueil vous est réservé, nous vous attendons avec plaisir.

Un nouveau restaurant à la Ferrière



La famille Lauret a décidé de venir poser ses valises à la Ferrières sur la commune de Tourniac.

Hélène a décidé de réouvrir le restaurant en privilégiant le produit et les spécialités locales.

Des travaux de rénovation sont actuellement en cours. L'ouverture est prévue pour Mars. De son côté Pascal alterne télétravail et déplacements pour une société d'édition de logiciel.

Nous souhaitons également la bienvenue à leurs 3 enfants Axel, Laura et Tom.

Le restaurant "Le D'Jazz" ouvert depuis le 7 octobre.

Pourquoi Le D'Jazz ? Diminutif du prénom du propriétaire : JASON.

Cuisine traditionnelle Française. Vous trouverez également des produits régionaux : foie gras, canard, viandes, escargots, le tout en circuit court.

Tous les desserts sont faits maison (mise à part les glaces) Jason est non seulement cuisinier mais aussi boulanger, pâtissier.



En semaine, le midi, du lundi au vendredi, il vous proposera un menu à 13,50 € composé d'une entrée, d'un plat, d'un fromage, d'un dessert et d' 1/4 de vin et un café.

Le vendredi, samedi et dimanche vous aurez le choix entre 2 menus l'un à 20 € l'autre à 26 €

Des salons privés sont à votre disposition pour des repas de famille ou d'affaires.

Une carte de bouteilles de vins variés est présentée. Le vin peut être également servi au verre.

Restaurant Le D'JAZZ, 1 Place d'Enroussou, (anciennement la Placette) à PLEAUX Tél : 07 49 41 51 29. Il est situé dans une des plus vieilles maisons de Pleaux (ancien enclos paroissial, prieuré).

Le décor des salles est soigné et marie l'ancien et le moderne. Des projets seront mis en place pour la fin de l'année :

piano-bar, Karaoké.

Le meilleur accueil vous est réservé, nous vous attendons avec plaisir.

Lancement d'une recyclerie à Pleaux

Tout ce dont vous ne vous servez plus, le jeter ?

NON, surtout pas !

Une deuxième vie les attend !

Après une première expérience réussie en Bretagne, Marie-Christine Boisnet, soutenue par une équipe de bénévoles lance une recyclerie à Pleaux sur la place Georges Pompidou dans les locaux de l'ancien primeur.

Quel genre d'articles ?

Tout ce qui est en état de fonctionner et de servir : Electro-ménager ; informatique, meubles, -outils de jardin, bricolage, vélos, jouets, bibelots, vêtements, linge de maison, mercerie, maroquinerie, Petites pièces de mécanique auto/moto...

Le tri se fera sur place, ainsi que les petites réparations afin que nos clients qui achèteront à petits prix soient satisfaits et reviennent vite

La date d'ouverture sera prochainement communiquée par affichage en fonction de l'actualité Covid

Pour le nom de l'Association nous avons pensé à : Trock Sourire ou Trock Avenir. Mais toute autre proposition sera étudiée à la première réunion. Nous espérons vous voir nombreux, dès l'ouverture et toute candidature de bénévolat sera la bienvenue

BOISNET Marie-Christine T06 41 23 63 94



Ouverture prochaine de la boutique d'artisan d'art

Nous sommes heureux d'accueillir Dimitri Tuerlinckx et sa famille dans notre commune. L'ouverture se fera dans le courant de l'année 2021 et son projet sera dévoilé lors de son lancement.

Le monde Agricole

Visite du Préfet Castel sur une exploitation Agricole de Pleaux : Le GAEC DAYRAL-CHANCEL

Le mercredi 7 octobre, le préfet Castel visitait à Pleaux, le Gaec Dayral-Chancel en présence de la Chambre d'agriculture, de la FDSEA, des JA et du Maire de Pleaux. Les productions assez représentatives ont permis d'illustrer les points d'actualité et Michel DAYRAL, exploitant et représentant de la Commune a pu apporter son témoignage.

Double difficulté cette année

Cette année l'autonomie fouragère a été mise à mal, et il a fallu acheter du fourrage et de la paille à des prix 35 % plus élevé que l'année dernière alors que dans le même temps le cours du broutard se dégradait d'environ 100 € par veau.

C'est un peu le même schéma en lait avec moins de lait produit et pourtant un prix dégradé qui montre bien que **le producteur est la variable d'ajustement, ce qui est inadmissible.**

Aujourd'hui, les ventes se font en dessous du prix de production ce qui est pourtant contraire aux principes des états généraux de l'alimentation, comme le rappelle Patrick Escure, président de la Chambre d'Agriculture.



L'eau une ressource essentielle et de plus en plus précieuse

Les épisodes de sécherresse reviennent et cette régularité ne devrait pas cesser. En parallèle des travaux au sein de l'entente Xaintrie Cantal et Corrèze sur la pérennisation de l'alimentation en eau, la commune de Pleaux réfléchit en parallèle à d'autres solutions pour stocker l'eau et utiliser des sources qui ne sont plus utilisées afin de les mettre à disposition du monde agricole et des pompiers si besoin.

Le point de vue du Préfet sur le sujet c'est "la multiplication des petites structures plutôt que d'en faire une très grande et de commencer par deux, ou trois retenues". Le Maire David PEYRAL a indiqué, que la commune était déjà sur le sujet et qu'elle se positionnait comme site pilote pour étudier la mise en place d'une retenue. Mario Charrière, le DDT a trouvé cette proposition intéressante et s'est engagé à revenir vers nous pour étudier ce projet.

L'agriculture, un sujet majeur pour notre territoire et notre département

La table ronde avec les agriculteurs a amené deux constats :

- Il n'y avait pas d'outil pour centraliser et vendre les produits du Cantal à l'extérieur du département
- Les circuits courts sont une façon de se diversifier mais la logistique ne suit pas

Relever ses deux défis représente un sujet d'avenir pour notre monde agricole, et développer des circuits courts est de plus un formidable levier pour l'attractivité. En effet cela :

- Offre la possibilité aux habitants d'avoir une alimentation saine et de qualité
- Fournit des débouchés en proposant un circuit de distribution.

"Il est maintenant important de ramener la valeur ajoutée au sein de l'exploitation et de valoriser la qualité du travail réalisé par les agriculteurs" déclare David PEYRAL, c'est un sujet qui me tient particulièrement à coeur, et c'est pour cela que j'ai décidé de m'investir et d'être le représentant pour l'agriculture au sein de l'AMF 15 (Association des Maires de France).



Vie Municipale

L'équipe nouvellement élue s'est rapidement mise à l'œuvre afin de mettre en place un nouveau Maire ainsi que son conseil municipal en date du 03 Juillet 2020. Elle a souhaité désigner seulement trois adjoints afin de pouvoir mettre en place des délégations complémentaires.

Ont été élus ou désignés :

- David PEYRAL a été élu Maire
- Christian URLI a été élu premier adjoint, en charge des finances et des ressources humaines
- Agnès GAILLARD a été élue deuxième adjointe, en charge du commerce, de l'animation, du tourisme et du patrimoine
- Marc SEPCHAT a été élu troisième adjoint, en charge des travaux et de l'urbanisme sur la commune.
- Michel DAYRAL, délégation sur les services techniques et l'agriculture
- Colette THEVENOUX, délégation concernant le tourisme avec notamment le suivi des organismes suivants : les Petites Cités de Caractère, la fédération Française des Stations Vertes de Vacances et Campo by VVF.
- Jean-Claude CHEYMOL Maire délégué de Loupiac
- Jean-Michel DELFAU Maire délégué de Saint Christophe Les Gorges
- Jean-Marc ANTIGNAC Maire délégué de Tourniac.

Conseillers communautaires titulaires : David PEYRAL, Agnès GAILLARD, Jean-Claude CHEYMOL, Marie-Pierre PARSOIRE, Marc SEPCHAT, Suzanne AUSSET, Jean-Marc ANTIGNAC.

Internet, fibre optique et Très Haut Débit à Pleaux (15700)

Le territoire Auvergnat a été le 1er territoire français à être couvert à 100 % par le haut débit dès 2009. A partir de 2013, l'action volontariste s'est poursuivie avec la validation du programme Auvergne Très Haut Débit (ATHD), avec 3 phases de travaux et le choix de plusieurs technologies THD laissant une place prépondérante à la fibre.

En 2019, l'ambition Très Haut Débit s'accélère avec une anticipation des travaux désormais fixée à 2022 et non plus 2025, et un élargissement du périmètre initial de la fibre optique qui verra 91% des habitations et entreprises auvergnates couvertes, contre 77% dans le projet initial.

Le projet Auvergnat, amorcé en 2011 sous l'impulsion de la Région et des 4 départements, s'inscrit dans le Plan national France Très Haut Débit.

Lancé en 2013, le Projet Auvergne Très Haut Débit :

visait, dans un 1er temps, à couvrir l'intégralité du territoire auvergnat avec un débit d'au moins 8Mbits/s en 2017, c'est-à-dire proposer un accès Internet haut débit à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations en s'appuyant sur un « mix technologique » : fibre optique, montée en débit ADSL, Wifimax et satellite.

Il vise, dans un 2nd temps et conformément à la feuille de route du numérique de la Région Auvergne- Rhône-Alpes, à garantir

un accès à 30 Mbits/s d'ici 2020 à tous les auvergnats en participant au « mix technologique » : fibre optique, montée en débit ADSL, 4G fixe et satellites de nouvelle génération plus performants.

Il s'inscrit globalement en complémentarité des actions engagées en matière de Très Haut Débit par les opérateurs privés.



Pourquoi se diriger vers le Très Haut Débit ?

Le Très Haut Débit est un accès internet permettant d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données et notamment :

- d'avoir un accès internet plus rapide
- de pouvoir bénéficier d'une offre Triple-Play (abonnement unique pour 3 services : télévision, téléphone et internet)
- de bénéficier d'une simultanéité des usages et des nouvelles pratiques liées à la multiplication des objets connectés, smartphones, tablettes numériques, téléviseur...

Le réseau déployé est une initiative publique financée par la Région

Auvergne-Rhône-Alpes, l'État, les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme ainsi que de l'Europe.

Si l'on analyse aujourd'hui la couverture internet de Pleaux (15700) et son évolution vers le Très Haut Débit donc la fibre optique, au baromètre THD ZoneADSL 2020, Pleaux est classée 5 449ème parmi les 31 365 villes et villages avec une note couverture de 80.69/100.

Pleaux est une ville Très Haut Débit (THD) avec 78.4% des logements éligibles à + de 30 Mbit/s.

Les Pleaudiens bénéficient d'un réseau déployé de fibre optique très significatif avec un accès opérationnel pour de nombreux logements. Malheureusement 13.5% des logements Pleaudiens ont encore des difficultés d'accès à internet.

Depuis 2015, le déploiement de la fibre optique a permis de donner accès à des débits supérieurs à 100 Mbit/s à Pleaux. Avec 893 locaux ou logements raccordables à la fibre au 1er trimestre 2020, le taux d'éligibilité fibre atteint 52% à Pleaux.

A Pleaux, la fibre est déployée par Auvergne THD (ATHD), c'est un réseau d'initiative publique (RIP) de l'ex-Région Auvergne dont l'exploitation a été confiée à la société Orange. Pour en disposer, il suffit de le demander auprès de votre opérateur actuel.

" J'aime mon pays, je fais travailler mes commerçants et mes artisans "



MAIRIE DE PLEAUX

Place Georges Pompidou

Tel : 04.71.40.41.18

Horaires d'ouverture au public :

Lundis, Mercredis, Jeudis et Vendredis : 8h30-12h et 13h30-16h30

Mardi : 8h30-12h et 14h-16h30

Samedi : 9h-12h

MAIRIE DE LOUPIAC

Le bourg de Loupiac

Tel : 04.71.69.24.13

Horaires d'ouverture au public :

Mardi : 14h -16h

Jeudi : 13h30-16h

MAIRIE DE SAINT-CHRISTOPHE-LES-GORGES

Le bourg de Saint Christophe Les Gorges

04.71.69.41.10

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et Jeudi : 9h30 -12h

MAIRIE DE TOURNIAC

Le bourg de Tourniac

Tel : 04.71.40.46.80

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et Mercredi : 14h -16h30